

LA SURVEILLANCE DES DÉLINQUANTS DANS LA COLLECTIVITÉ

Question : Comment les délinquants sont-ils surveillés dans la collectivité?

Contexte : Au Canada, la grande majorité des délinquants sont surveillés dans la collectivité. En 2001-2002, 101 915 délinquants étaient en probation, 8 578 bénéficiaient d'une mise en liberté sous condition (délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale) et 31 926 étaient incarcérés. Même si la plupart des délinquants faisant l'objet d'une sanction communautaire présentent un risque relativement faible de récidive, certains présentent un risque élevé. Par exemple, certains délinquants surveillés dans la collectivité ont d'abord purgé une peine d'emprisonnement avant d'être mis en liberté tandis que d'autres ont purgé une peine avant d'être en probation. Il existe donc différents profils de délinquants dans la société, et il incombe aux agents de probation de les superviser tous en toute sécurité. La façon dont les agents de probation remplissent leur rôle présente un intérêt pour les organismes communautaires et le grand public.

Méthodologie : Une étude sur le rôle des agents de probation a été menée au Manitoba. Cent trente-six délinquants adultes et jeunes contrevenants (moins de 18 ans) ont été évalués au début de leur période de probation pour déterminer leurs besoins en matière de réadaptation. Par la suite, on a enregistré les rencontres entre l'agent de probation et le

délinquant pour connaître les sujets dont ils discutaient et pour déterminer si ces discussions correspondaient aux besoins du délinquant. L'étude visait à comprendre comment les agents de probation s'y prenaient pour répondre aux besoins des délinquants et pour les influencer à modifier leurs comportements.

Résultats : En règle générale, lorsque les délinquants sont admis aux services de probation, on évalue leur risque de récidive et leurs besoins. Comme on s'y attendait, les délinquants adultes à risque élevé étaient vus plus fréquemment par leurs agents de probation que les délinquants adultes à faible risque. On a remarqué par contre qu'il n'y avait aucune différence dans la fréquence des rencontres entre les agents de probation et les jeunes contrevenants. Après avoir évalué les besoins, les agents de probation élaborent un plan de gestion du cas en vue de régler les besoins cernés. La toxicomanie figurait parmi les problèmes les plus soulevés chez les délinquants adultes. La plupart des plans de gestion, soit 80 %, étaient dotés d'un plan d'action en ce sens. Dans 40 % des cas de jeunes contrevenants, des problèmes familiaux ont été cernés, et 83 % des plans de gestion comptaient un plan d'action en ce sens.

Il est ressorti des analyses des enregistrements que les agents de probation passaient la grande majorité de leur première rencontre avec le

délinquant à passer en revue les conditions de probation imposées par le tribunal. Comme on s'y attendait, les problèmes de toxicomanie chez les délinquants adultes et les problèmes familiaux chez les jeunes contrevenants étaient les deux sujets les plus traités (78 % et 77 % respectivement). En outre, 90 % des délinquants adultes issus de familles dysfonctionnelles se sont penchés sur leurs problèmes familiaux. Chez les jeunes contrevenants, les problèmes de logement figuraient au second plan (73 % des cas).

Les agents de probation encourageaient fortement les délinquants à adopter un comportement prosocial; ce qui était le cas dans 96 % des enregistrements. Très peu d'enregistrements ont révélé que des agents de probation s'étaient montrés hostiles à l'égard des délinquants. En outre, les agents de probation renforçaient beaucoup les comportements prosociaux des délinquants. Même si on a fourni de nombreux exemples où les agents de probation ont adopté un comportement d'entraide, l'étude a démontré qu'ils devaient améliorer certains aspects de leur interaction avec les délinquants. Entre autres, ils doivent apporter une attention accrue aux comportements antisociaux et intervenir en conséquence.

Conclusions

1. Étant donné que la plupart des délinquants sont surveillés dans la collectivité, le fait de comprendre le déroulement de cette surveillance permettra d'accroître la sécurité de la population canadienne.
2. Cerner les besoins des délinquants et élaborer des plans de gestion des cas en vue d'y répondre constituent les éléments essentiels d'une surveillance efficace.
3. Former les agents de probation afin qu'ils élaborent des plans de gestion des cas pertinents et qu'ils améliorent leurs techniques d'intervention auprès des délinquants permettra de consolider le succès de la surveillance communautaire.

Source : BONTA, J., T. RUGGE, B. SEDO et R. COLES. *La gestion des cas au sein des Services de probation du Manitoba*, Ottawa, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, 2004. Rapport à l'intention des spécialistes 2004-01.

Pour de plus amples renseignements :

James Bonta, Ph.D.
Recherche correctionnelle
Ministère de la Sécurité publique et de la
Protection civile
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Téléphone : (613) 991-2831
Télécopieur : (613) 990-8295
Courriel : Bontaj@sgc.gc.ca

Le présent résumé de recherche peut également être consulté sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, à l'adresse suivante :

www.sppcc-psepc.gc.ca